

CANTINÉO

Une aide du Département
pour les collégiens demi-pensionnaires

CANTINÉO

Une aide du Département
pour les collégiens demi-pensionnaires

IMPORTANT :
POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

UN SEUL NUMÉRO
01 64 14 77 77

ATTENTION :
PARENTS, QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION,
VOTRE DEMANDE D'AIDE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE,
AVANT LE 15 OCTOBRE 2023
POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE.

Votre demande peut cependant être effectuée
tout au long de l'année scolaire.
Les droits seront alors ouverts en fonction
de la date de création de la demande.

POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024, MAINTIEN DE L'AIDE AUX FAMILLES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Vous pouvez obtenir une aide du Département
sur le prix du repas facturé par le collège si votre
enfant est inscrit à un forfait.

Cette aide est calculée en fonction
de votre quotient familial :

- 2,21 € par repas pour les quotients
compris entre 0 € et 300 €
- 2,00€ par repas pour les quotients
compris entre 301 € et 450 €
- 1,77 € par repas pour les quotients
compris entre 451 € et 650 €
- 1,00 € par repas pour les quotients
compris entre 651 € et 800 €

